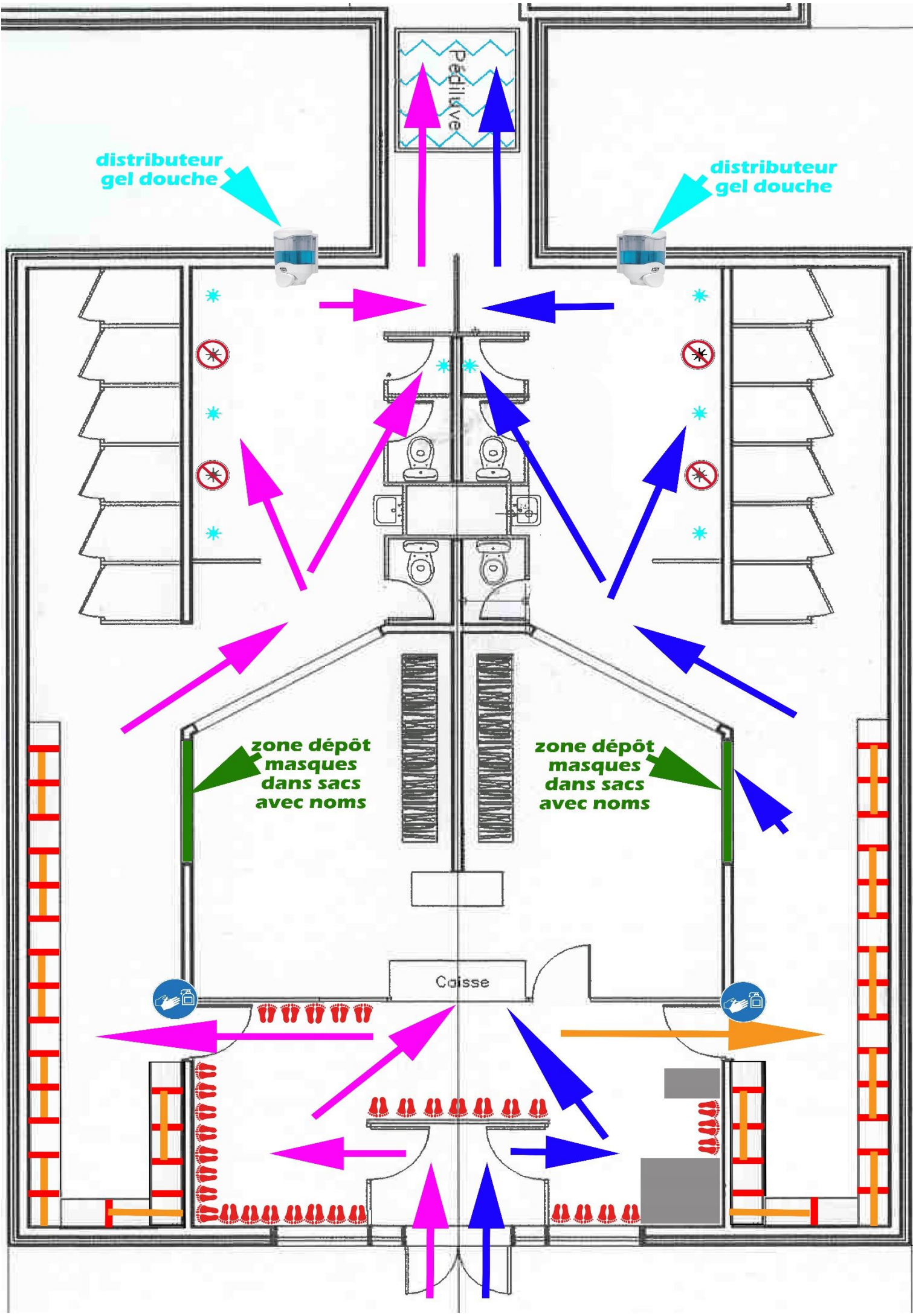




# **PROTOCOLE COVID PISCINE GRAND PUBLIC**



distributeur gel douche

distributeur gel douche

Pédiluve

zone dépôt masques dans sacs avec noms

zone dépôt masques dans sacs avec noms

Caisse

## LE PROTOCOLE

*La direction de l'établissement est susceptible de faire évoluer ce présent protocole au regard des évolutions de la situation sanitaire.*

### - **Accueil**

L'entrée se fait par la porte principale puis la traversée d'un sas à deux portes qui permet l'accès aux vestiaires hommes (à droite) et femmes (à gauche).

L'accès se fera en circulation fluide, d'abord en mettant les paires de chaussures les unes à côté des autres et ensuite, un accès direct aux vestiaires dans le respect des distanciations.

Après déchaussage, désinfection des mains au gel hydroalcoolique à l'entrée des vestiaires.

L'effectif maximum autorisé en simultané ne doit pas dépasser les 28 personnes.

### - **Vestiaires**

La configuration des vestiaires et zones sanitaires ne permet pas la mise en place d'une circulation sur le principe de marche en avant (sans croisement). L'ensemble de la zone vestiaire est exiguë et implique une signalétique au sol afin d'organiser le sens de circulation dans des couloirs de croisements inévitables.

Chaque vestiaire (homme et femme) comprend :

- Des cabines de change individuelles : (6 côté femme et 6 côté homme).

- 4 sanitaires et 2 lavabos au total (2wc et 1 lavabo de chaque côté).

- 12 douches (5 collectives et 1 individuelle de chaque côté), condamnation d'1 douche sur 2, donc 3 douches collectives disponibles et 1 individuelle, l'accès aux douches se fera uniquement par vague de 4 personnes.

- rangement des chaussures à l'entrée avec 40 emplacements disponibles.

- Deux sèche-cheveux (condamnés)

- Les assises des espaces vestiaires collectifs seront matérialisées tous les 50 cm afin de respecter la distanciation.

Cette organisation ne permettant pas une alternance d'utilisation des vestiaires, le croisement d'utilisateurs ne pourra être possible.

### - Accueil du public :

Rappel des obligations :

- **Friction des mains** au gel hydroalcoolique à l'entrée des vestiaires.
- **Port du masque** uniquement pour les baigneurs (+ de 11ans), jusqu'à la douche, et le déposer dans un sac nominatif, sur un banc prévu à cet effet.
- **Douche savonnée avec gel douche à disposition.**
- **Port du bonnet de bain obligatoire.**

Condamnation de 2 places/3 dans les vestiaires collectifs limitant l'accès à 8 personnes en simultané.

Le public devra donc accéder aux vestiaires dans la limite de :

- 14 Hommes : 8 places vestiaires collectif et 6 cabines individuelles (les personnes utilisant les cabines individuelles ne pourront laisser leurs affaires dans la cabine et devront utiliser un casier à vêtement).

- 14 Femmes : 8 places en vestiaires collectif et 6 cabines individuelles (utilisation de casier à vêtements).

### - **Nettoyage**

Les agents d'entretien appliqueront le protocole élaboré par la direction des sports en cohérence avec les préconisations de l'ARS.

En plus du protocole habituel de nettoyage, les agents devront désinfecter plus souvent les vestiaires collectifs et cabines ainsi que les zones de contact.

### - **Surveillance**

Port du masque obligatoire,

### - **Matériel**

Pour l'ensemble des activités : Considérant l'eau du bassin chlorée donc de fait désinfectée et désinfectante, le prêt du matériel sera autorisé mais limité à la nécessité de mise en sécurité des usagers ou pour nécessité pédagogique incontournable.

Hormis le bonnet et les lunettes, aucun matériel personnel supplémentaire ne sera autorisé (palmes, planches, pull-buoy).

Ou

Dans le cas où l'association souhaite utiliser du matériel, cette dernière devra veiller à une désinfection avant utilisation.

### - **Secours à victime**

Pour toute intervention sur une victime, l'agent devra porter un masque et des gants de protection.

La victime devra également porter un masque fourni par l'équipe d'intervention.

Il est recommandé de privilégier les perches, bouées ou tubes de sauvetage lors d'une suspicion de noyade.

Mettre en œuvre les règles de distanciation physique concernant l'entourage de la victime.

### - **Accueil**

Les personnels d'accueil sont protégés derrière des vitres. En dehors du guichet d'accueil, le port du masque est obligatoire lorsque l'espace ne permet pas de respecter les distanciations.

Annexe 1 : Plan de circulation des flux

Annexe 2 : Planning vierge occupation bassin